

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 9 FÉVRIER 2026, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE.

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Chantal St-Jean, conseillère, siège #1
Tiffany Butler, conseillère, siège #2
Serge Pilon, conseiller, siège #3
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. DEMANDES DU PUBLIC
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2026
5. CORRESPONDANCE
6. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES – CHARGÉ DE PROJET – PFM – MADDA VOLET 1
7. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
8. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À TITRE DE DÉLÉGUÉ À L'AGA DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU
9. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UMQ
10. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES
11. RAPPORTS
 - 11.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 11.2 RAPPORT DE LA VOIRIE
 - 11.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR
12. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS :
 - 12.1 QUOTES-PARTS MRC 2026
 - 12.2 FACTURE NO. F0067920 - ARÉO-FEU
 - 12.3 FACTURE NO. 44683 - SERVITECH - TENUE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
13. DÉCLARATIONS DES APPARENTÉS
14. ADOPTION DE LA LISTE DES IMMEUBLES SOUMIS AU PROCESSUS DE VENTE POUR TAXES 2026
15. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LES VENTES POUR TAXES
16. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'ADMQ
17. ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMOL) ANNÉE (7) DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE DE LA MRC DE PAPINEAU
18. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ 2026
19. ATTRIBUTION DE MANDATS – MEMBRES CITOYEN DU CCU 2026-2027
20. CRÉATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR ENTREVUE – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
21. VARIA :
22. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE) (AUCUNE)
23. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. DEMANDES DU PUBLIC

Question : Madame Tanya Boileau, désire savoir si la municipalité s'est déjà penchée sur la possibilité d'aménager un lampadaire à l'intersection du ch. Burke/Roy.

Réponse : Le maire confirme que le projet n'a jamais été envisagé.

3. ORDRE DU JOUR

2026-02-016

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU :** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2026

2026-02-017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière trésorière informe les membres du conseil de la réception de la lettre d'annonce du ministère de la Famille, acceptant la demande de subvention soumise par la municipalité pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales / Volet 1, en date du 26 janvier 2026.

6. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES – CHARGÉ DE PROJET – PFM – MADDA VOLET 1

2026-02-018

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2025-08-130, la municipalité de Mayo autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales, qui vise à soutenir les municipalités dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

ATTENDU la réception, en date du 26 janvier 2026, de la lettre d'acceptation de ladite demande par la ministre de la Famille;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$

ATTENDU la réception d'une offre de service de la part de madame Sonia Pétrin Poulin, comme chargé de projet pour l'élaboration de la politique familiale municipale, au montant de 15 000\$, plus les taxes applicables, en date du 28 janvier 2026;

ATTENDU QUE les services incluent sont les suivants :

Dépenses	Coût
Chargé de projet à 65 \$/h, frais de déplacement à 0.73\$	12 000 \$
Frais de poste et de papeterie	400 \$
Rencontre sous forme d'activités sociales avec les citoyens	2 000 \$
Breuages et collations lors des rencontres avec le comité de pilotage	200 \$
Cadeau de remerciements aux membres du comité de pilotage	400 \$

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de ladite offre de service;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds nécessaires à l'exécution du mandat sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité de Mayo accepte l'offre de service présenté par madame Sonia Pétrin Poulin et mandate cette dernière comme chargé de projet pour l'élaboration de la Politique familiale municipale:

ET QUE la subvention dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales / Volet 1 - Élaboration d'une politique familiale municipale (Appel de projets 2025-2026), soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2026-02-019

ATTENDU QUE selon l'article 116 du code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2021-12-141 mandate monsieur Pierre Robineau comme maire suppléant pour les années 2023 à 2025;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Robineau, conseiller au siège numéro #6, accepte de poursuivre ce mandat;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

QUE ce conseil nomme Pierre Robineau comme maire suppléant pour toute la durée de son mandat de conseiller municipal pour la municipalité de Mayo.

Adoptée à l'unanimité

8. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À TITRE DE DÉLÉGUÉ À L'AGA DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU

2026-02-020

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo est membre du Transports Adaptés et Collectifs de Papineau inc. (TAC);

ATTENDU QUE la quote-part relative au transport adapté est remboursée à même la quote-part versée à la MRC de Papineau par la municipalité de Mayo, chaque année;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité de Mayo, nomme monsieur Robert Bertrand, maire, comme représentant à la TAC et délégué de la municipalité de Mayo à l'assemblée générale (AGA) de la TAC avec droit de vote;

Adoptée à l'unanimité

9. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UMQ

2026-02-021

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo est membre de l'Union des municipalités du Québec (UQM);

ATTENDU QUE la municipalité juge important de maintenir son adhésion;

ATTENDU la réception d'un avis de renouvellement d'adhésion de la part de l'(UQM) au montant de 399.00\$ plus les taxes applicables pour l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal accepte de déboursier la somme de 399.00\$ plus taxes, afin de prolonger son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2026;

Adoptée à l'unanimité

10. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES

2026-02-022

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** : d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéro 13898 à 13939 :	134 708.81 \$
Chèques annulés :	
Paielements en ligne :	6 889.91 \$
Paies :	<u>27 756.10 \$</u>
Grand total :	169 354.82 \$

Adoptée à l'unanimité

11. RAPPORTS

11.1 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Numéro d'intervention	Date	Nbr. Heures	Lieu	Type d'intervention
F-26-01-001	Jan.4 2026	3	201, Walker Road à Mayo	Assistance / Ambulance

11.2 RAPPORT DE LA VOIRIE

Date	Description des travaux
JANVIER 2026	CASTORS
JANVIER 2026	SOUSSION ENSEIGNES MUNICIPALITÉ + INSTALLATION NUMERO CIVIC
JANVIER 2026	INSPECTION CHEMIN D'HIVER + INSPECTION NEIGE BORNES SECHES
JANVIER 2026	FABRICATION DRAPEAU BOIS ORANGE POUR AVERTIR LES TROUS SUR LES CHEMINS
JANVIER 2026	ARBRES TOMBÉS SUR LES CHEMIN ROY ET RIVIÈRE BLANCHES
TRAVAUX À VENIR	

11.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2026-0101	4304, rte. 315	DÉCLARATION DE DROITS CPTAQ	13AE
2026-0102	0, ch. Rivière-Blanche	ABATTAGE ARBRES AVEC PLAN DE GESTION	4F ET 5V
2026-0103	4442, rte. 315	ABATTAGE ARBRES AVEC PLAN DE GESTION	13AE
2026-0104	326, ch. Cameron	ABATTAGE ARBRES	7F
2026-0105	326, ch. Cameron	DÉMOLITION	7F

12. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS :

12.1 QUOTES-PARTS MRC 2026

2026-02-023

ATTENDU la réception de la répartition de la quote-part 2026 de la municipalité de Mayo pour les activités de la MRC de Papineau est de 96 170\$;

ATTENDU QUE le Conseil, sur recommandation de la direction générale, accepte la répartition de la quote-part 2026 de la municipalité de Mayo et autorise une dépense et un déboursé de 96 170\$ payable selon l'échéance suivante:

QUOTE-PART GÉNÉRALE

17 février 2026 : 32 054.27\$

1er juillet 2026 : 32 054.27\$

1er septembre 2026: 32 054.27\$

ATTENDU QUE les fonds à cette fin seront puisés à même les différents postes budgétaires touchés.

IL EST PROPOSÉ par Serge Pilon, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise la dépense totale de la facture de la quote-part de la MRC de Papineau au montant de 96 170\$ selon l'échéancier prévu.

Adoptée à l'unanimité

12.2 FACTURE NO. F0067920 – ARÉO-FEU

2026-02-024

ATTENDU QUE l'achat de nouveaux appareils respiratoires pour le service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave et Derry a été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2026, conformément à la recommandation du comité incendie;

ATTENDU QUE selon le règlement 2021-02, la municipalité de Mayo peut procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré, lorsque la dépense dudit contrat est inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro F0067920, en date du 4 février 2026, au montant de 56 697.50\$ plus les taxes applicables, de la part de la compagnie AREO-FEU, pour l'achat de six (6) appareils respiratoires, six (6) bonbonnes et autres accessoires connexes;

ATTENDU QUE l'entreprise AREO-FEU offre un excellent service et des produits de qualité à prix compétitifs;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel **APPUYÉ** par Serge Pilon **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 56 697.50\$ plus les taxes applicables:

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

12.3 FACTURE NO. 44683 – SERVITECH – TENUE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

2026-02-025

ATTENDU QUE la résolution 2025-01-011, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2025, octroie un contrat de service professionnel à la firme Servitech Inc. afin que celle-ci offre les services liés à l'évaluation foncière de chacune des municipalités de la MRC de Papineau pour les années 2026 à 2028;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 44683, d'un montant de 4 266.25\$, plus les taxes applicables, de la part de la firme Servitech, pour les honoraires professionnels de la tenue à jour des rôles d'évaluation de la municipalité, du 9 octobre 2025 au 27 janvier 2026;

ATTENDU QUE les frais de la mise à jour périodique des rôles d'évaluation foncière ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2026;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement à la compagnie Servitech, de la facture numéro 44683, d'une somme de 4 266.25\$ plus les taxes applicables :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

13. DÉCLARATIONS DES APPARENTÉS

La directrice générale, greffière-trésorière confirme le dépôt au Conseil des formulaires de déclaration annuelle des apparentés.

14. ADOPTION DE LA LISTE DES IMMEUBLES SOUMIS AU PROCESSUS DE VENTE POUR TAXES 2026

2026-02-026

La directrice générale, greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 4 juin 2026, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale, greffière-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité

15. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LES VENTES POUR TAXES

2026-02-027

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2026-02-024;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale, greffière-trésorière ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière, madame Lucille Labonté, à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 juin 2026, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

16. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'ADMQ

2026-02-028

ATTENDU QUE le conseil trouve important que les employés municipaux participent aux formations offertes par leurs associations respectives afin d'améliorer leur travail quotidien et de se mettre à jour sur la réglementation;

ATTENDU QUE L'ADMQ tiendra son congrès annuel, au Centre des congrès de Québec, les 17, 18 et 19 juin prochain.

ATTENDU QUE le congrès offre un vaste choix d'activités de formation, une programmation riche composée de conférences et de moments dédiés au réseautage qui peut être très enrichissant;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 603\$ plus taxes;

ATTENDU QUE les frais de formation de la directrice générale et greffière-trésorière ont été pris en considération lors de l'adoption du budget municipal 2026;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU**

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à participer au congrès offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec conformément à (l'art. 4.15.2) de son contrat de travail;

ET QUE les fonds pour acquitter les frais reliés à sa participation soient puisés à même les postes budgétaires prévus à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

17. ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMOL) ANNÉE (7) DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE DE LA MRC DE PAPINEAU

2026-02-029

ATTENDU QUE tel que stipulé au schéma local de couverture de risques en incendies, le directeur du service des incendies doit déposer au conseil, pour acceptation, un rapport du plan de mise en œuvre prévu pour chaque année;

ATTENDU QUE le directeur a déposé au conseil son rapport pour l'année 7;

IL EST PROPOSÉ par Serge Pilon, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur du service des incendies relatif au plan de mise en œuvre prévu pour l'année 7 au schéma local de couverture de risques en incendies

Adoptée à l'unanimité

18. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ 2026

2026-02-030

ATTENDU QUE le conseil trouve important que les employés municipaux participent aux formations offertes par leurs associations respectives afin d'améliorer leur travail quotidien et de se mettre à jour sur les lois et la réglementation applicable;

ATTENDU QUE la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre aux inspecteurs municipaux de participer au congrès qui se tiendra à la Malbaie du 16 au 17 avril 2026;

ATTENDU QUE le congrès offre un vaste choix d'activités de formation, une programmation riche composée de conférences et de moments dédiés au réseautage qui peut être très enrichissant;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 640\$ plus taxes;

ATTENDU QUE les frais de déplacement reliés à la participation de l'inspecteur au congrès seront remboursés sous présentation de pièces justificatives;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiments, environnement et voirie à participer au congrès offert par la COMBEQ.

Adoptée à l'unanimité

19. ATTRIBUTION DE MANDATS – MEMBRES CITOYEN DU CCU 2026-2027

2026-02-031

ATTENDU le règlement no. 2015-01 Modifiant le règlement no. URB-2002-01 (Comité consultatif d'urbanisme) présentement en vigueur;

ATTENDU QUE l'article 2 - Composition du comité consultatif d'urbanisme, stipule que le comité est formé des membres suivants :

Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité de Mayo ayant droit de vote à ladite municipalité;

Deux (2) membres du conseil

Ces personnes sont nommées par résolution du conseil

Le maire de la municipalité est membre d'office.

ATTENDU QUE l'article 3 – Durée du mandat des membres du C.C.U., stipule que :

Le terme d'office de trois (3) des cinq (5) membres du C.C.U. dont un conseiller est de deux (2) ans, et pour les deux autres (2) membres d'un an.

ATTENDU QUE les conseillères Erin Kane et Tiffany Butler ont été nommées pour faire partie du comité en vertu de la résolution no. 2025-11-176;

ATTENDU QUE tous les mandats des membres citoyens siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont arrivés à échéance;

ATTENDU QU'un avis d'appel aux candidatures a été publié le 26 novembre 2025;

ATTENDU la réception de six (6) candidatures de la part de citoyens et citoyennes intéressés à siéger comme membre du CCU;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET**

RÉSOLU

QUE le conseil nomme madame Johanne Sanscartier, monsieur Jonathan Touchette et monsieur Michel Deland pour siéger comme membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Mayo selon les durées de mandats suivant :

Johanne Sanscartier – Mandat de 2 ans

Michel Deland – Mandat de 1 an

Jonathan Touchette – Mandat de 2 ans

Adoptée à l'unanimité

20. CRÉATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR ENTREVUE – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

2026-02-032

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Lucille Labonté, à procédé à la publication d'une offre d'emploi pour le poste de greffière-trésorière adjointe, conformément à la résolution no. 2026-01-008;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures se termine le 13 février 2026;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET**

RÉSOLU

QU'un comité soit formé pour rencontrer les candidats (es) intéressés (es) et faire les recommandations au Conseil;

ET QUE les membres du comité soient : madame Chantal St-Jean, conseillère au siège #1, madame Tiffany Butler, conseillère au siège #2, monsieur le maire, Robert Bertrand et la directrice générale, madame Lucille Labonté.

Adoptée à l'unanimité

21. VARIA : (AUCUN)

22. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE) (AUCUNE)

QUESTION : Madame Tanya Boileau demande plus amples renseignements concernant le processus de vente pour taxes.

RÉPONSE : La directrice générale énumère les différentes étapes du processus et les délais prescrit par la loi.

23. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2026-02-033

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean, **QUE** la séance soit levée.

20h 05

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale, greffière-trésorière, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Lucille Labonté, directrice générale, greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire